

Fiche 1

Les enseignants spécialisés et les psychologues de l'éducation nationale des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)

I. Des missions confortées

Les enseignants spécialisés et les psychologues des RASED travaillent collectivement, en réseau, à partir d'un projet de circonscription et avec les équipes pédagogiques, pour prévenir et remédier aux difficultés scolaires persistantes qui se manifestent dans l'école et qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes. Ces aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment des trois premiers cycles de l'école. Les enseignants spécialisés et les psychologues constituent un dispositif ressource en appui et en accompagnement des équipes, notamment dans les relations et les entretiens avec les familles.

Trois types d'acteurs interviennent, ayant chacun leurs compétences spécifiques, au sein du RASED :

- Le maître E (enseignant spécialisé titulaire du CAPA-SH option E) assure des aides spécialisées à dominante pédagogique à destination des élèves dont l'analyse montre qu'ils ont des difficultés avérées à comprendre et à apprendre dans le cadre des activités scolaires.
- Le maître G (enseignant spécialisé titulaire du CAPA-SH option G) assure des aides spécialisées à dominante rééducative à destination des élèves dont l'analyse montre qu'il faut faire évoluer les rapports aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer leur investissement dans les activités scolaires.
- Le psychologue apporte l'appui de ses compétences pour la prévention des difficultés scolaires et pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures d'aide individuelle ou collective au bénéfice des élèves en difficulté. Il facilite l'inclusion des enfants en situation de handicap. Il utilise les outils psychologiques nécessaires à la compréhension des situations des élèves concernés, en concertation avec les parents.

II. Une cartographie à définir

Les missions des enseignants spécialisés et des psychologues des RASED ainsi réaffirmées et précisées, leur positionnement doit être redéfini afin de mieux cibler leurs actions et surtout d'organiser l'aide aux élèves en difficulté au meilleur niveau en fonction des besoins locaux.

Une cartographie des postes sera réalisée à l'échelle départementale, après avis du comité technique, en fonction de critères pertinents (éducation prioritaire, nombre d'élèves...) en concertation avec les IEN.

Trois mesures sont retenues :

- La **réaffirmation des trois spécialités complémentaires** des RASED et d'un temps de **travail en réseau** (qui sera précisé au sein des 108 heures annuelles pour les maîtres E

et G) pour articuler leurs actions au niveau de la circonscription (dans le cadre du projet de circonscription), en lien avec les autres dispositifs d'aide et les projets d'école.

- La nécessité de **positionner les acteurs au niveau le plus pertinent** : au niveau des écoles pour les interventions et au niveau de la circonscription pour le pilotage (« pôle ressource de circonscription »).
- Un **travail académique sur la carte des postes** dans le cadre d'un pilotage national et une **relance de la formation** pour répondre aux postes vacants et aux postes créés.